



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **6 juillet 2015**

Délibération n° 2015-0510

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution de subventions aux équipements culturels et collectifs artistiques - Autorisation de signer les conventions

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de la culture et des sports

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Desbos

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 23 juin 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Jeudi 9 juillet 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mmes Bouzerda, Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Bérat, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Fenech, Forissier, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Frih (pouvoir à Mme Panassier), M. Berthilier (pouvoir à M. Bret), Mmes Berra (pouvoir à Mme Balas), Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Fromain (pouvoir à Mme Laval), Gomez (pouvoir à Mme Lecerf), Piegay (pouvoir à M. Moretton), Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

Conseil du 6 juillet 2015**Délibération n° 2015-0510**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Attribution de subventions aux équipements culturels et collectifs artistiques - Autorisation de signer les conventions**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de la culture et des sports

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 juin 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La politique culturelle constitue à la fois un levier de développement économique, un élément propre à la création du lien social, un moyen essentiel d'émancipation et une condition nécessaire au rayonnement et à l'attractivité de la collectivité et de son territoire.

Le spectacle vivant constituait l'un des éléments forts de la politique culturelle du Département du Rhône, avec un soutien affirmé aux collectifs artistiques et compagnies théâtrales émergentes ou confirmées ainsi qu'aux établissements culturels et artistiques qui les produisent ou les accueillent.

La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles a transféré les compétences du Département du Rhône à la Métropole de Lyon, sur le périmètre de celle-ci et le Conseil de communauté du 15 décembre 2014 a voté les clés de répartition actées par la Commission locale chargée de l'évaluation des ressources et des charges transférées (CLERCT) du Département du Rhône. Dans ce cadre, la Métropole de Lyon entend porter pleinement une politique culturelle ambitieuse dans de multiples domaines, au-delà de ses compétences obligatoires ; elle s'inscrit donc dans la continuité du soutien départemental à la création et à la diffusion culturelle.

a) - Les objectifs de la Métropole de Lyon

La Métropole de Lyon s'engage en 2015, dans la continuité du Département du Rhône, en aidant financièrement un certain nombre d'établissements culturels ainsi que des collectifs artistiques, concourant aux différents objectifs visés par la Métropole. Cette implication permet ainsi de soutenir la création et la production artistique, et constitue une aide à la diffusion de spectacles pluridisciplinaires (théâtre, danse, musique, cirque, poésie, littérature, cinéma, etc.). Elle est également un appui à la conservation du patrimoine cinématographique et à la diffusion de la culture cinématographique et audiovisuelle contemporaine. Elle favorise, en outre, le rayonnement national et international d'une Métropole créative, dotée d'une activité culturelle dynamique, innovante et attractive. Enfin, elle participe au développement culturel local en favorisant une meilleure insertion sociale de la création artistique, avec la volonté de développer une politique d'élargissement des publics, par des actions de médiation artistiques, éducatives et culturelles, en inscrivant l'art au cœur de la cité et de la vie collective, rapprochant ainsi la population et les diverses formes de cultures.

b) - Les structures bénéficiaires

Le soutien financier de la Métropole de Lyon concerne 19 équipements culturels aux rayonnements international et national, métropolitain, intercommunal ou bien encore de proximité, en fonction de leur taille, de leur programmation (création, aide à la production, diffusion), de leur fréquentation et de leurs actions de médiation culturelle. Ils ont pour objet le spectacle vivant ou, pour l'un d'entre eux, la conservation et la diffusion d'œuvres cinématographiques. Le soutien financier concerne également 3 collectifs artistiques oeuvrant dans le domaine du spectacle vivant. Au total, ce sont donc 22 structures subventionnées par la Métropole de Lyon dans le cadre du présent volet de sa politique culturelle.

c) - Les modalités de soutien de la Métropole de Lyon

Ce soutien peut prendre la forme d'une subvention de fonctionnement (impliquant, pour la structure, de la taxe sur les salaires). Il peut éventuellement faire l'objet, le cas échéant et sous la condition d'être expressément prévue dans la convention, d'une subvention qualifiée de complément de prix, assujettie à la TVA réduite de 2,1 % et versée aux organisateurs de spectacles afin de leur permettre de pratiquer une diminution des prix des billets rendant les spectacles accessibles au plus grand nombre.

Modalités de versement des subventions :

Les structures bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000 € font l'objet d'un conventionnement avec la Métropole de Lyon précisant notamment les modalités de versement de la subvention.

Pour les soutiens financiers inférieurs à 23 000 €, la Métropole de Lyon versera les subventions en une seule fois après réception d'un appel de fonds. L'établissement culturel devra transmettre dès que possible les bilan, compte de résultat et annexes de l'exercice 2015 certifiés par le commissaire aux comptes, le cas échéant.

d) - Propositions 2015

Les organismes culturels concernés par le soutien de la Métropole sont les suivants :

1. Les grandes scènes de rayonnement national, voire international

Par leur taux de fréquentation, l'ampleur de leur activité artistique, l'ambition du projet qui les anime et la reconnaissance dont elles bénéficient tant au niveau national qu'international, elles forment un lieu de référence, notamment en termes de création et de diffusion.

Théâtre national populaire (TNP) de Villeurbanne :

Centre dramatique national situé au cœur de Villeurbanne, géré sous la forme d'une SARL, dans un bâtiment rénové en 2011 permettant l'accueil de compagnies pour un travail de création et constitué de plusieurs salles et d'ateliers de construction de décors, le TNP dirigé par monsieur Christian Schiaretti appuie son projet artistique sur une troupe permanente de 12 comédiens constituant l'identité du lieu et permettant d'alterner créations artistiques et constitution d'un répertoire. Ce projet consiste essentiellement en un grand théâtre littéraire pour tous. La fréquentation annuelle du public s'élève ainsi à environ 200 000 spectateurs (dont 80 000 au siège) pour environ 370 levers de rideau (dont 240 au siège). Plusieurs créations produites ou co-produites sont proposées chaque saison. En complément, le TNP a pour mission l'accueil de spectacles, proposant de la sorte une programmation enrichissant l'offre théâtrale sous toutes ses formes. Il contribue également à la formation et au perfectionnement des artistes et développe des partenariats avec les écoles de théâtre. Il mène, dans le cadre de son activité de sensibilisation du public, environ 200 actions spécifiques auprès de 3 000 scolaires, près de 1 000 étudiants et 4 000 adultes.

La saison 2015/2016 s'organise, dans la continuité du projet artistique du directeur, avec quelque 252 représentations pour 22 spectacles dont 10 spectacles maison et 12 spectacles invités, autour de la langue pour 8 d'entre eux (ex : *Le Roman de Renart* ou *Le Franc-Archer de Bagnolet*), autour du monde politique et social pour 8 spectacles également, de 3 créations personnelles d'artistes (ex : *Ça ira (1) Fin de Louis*) ou bien encore d'œuvres classiques (3 spectacles, comme par exemple *L'Avare*). Cette saison sera également ponctuée par des tournées dans toute la France et la continuation du travail de médiation et de formation en lien avec la troupe permanente de l'établissement.

Sur un budget prévisionnel total de 9 107 860 €, il est proposé que la Métropole de Lyon subventionne, par une subvention complément de prix, le Théâtre national populaire à hauteur de 489 715,97 € HT avec 10 284,03 € de TVA, soit 500 000 € TTC (soit environ 5,4 % du budget).

Maison de la danse :

Etablissement situé à Lyon 8^e et géré sous la forme d'une SCIC, la Maison de la Danse est depuis plus de 30 ans un établissement dédié à toutes les danses, proposant chaque saison une programmation où se mêlent et se confrontent les danses et les esthétiques les plus diverses. Dirigée par madame Dominique Hervieu, elle fait cohabiter création et répertoire, et développe l'intérêt des enfants et adolescents. La Maison de la Danse présente chaque saison entre 30 et 40 propositions pour environ 200 représentations. Elle accueille environ 150 000 spectateurs chaque saison, tout en s'engageant en direction des habitants des quartiers prioritaires par le biais des relais sociaux et d'actions de médiation culturelle.

La saison 2015/2016 sera marquée par 4 temps forts thématiques autour de la création new-yorkaise, de la vitalité chorégraphique d'artistes sud-coréens, de l'exploration de 30 ans de nouvelle danse française avec un archipel dédié à Maguy Marin et, enfin, de la découverte de jeunes artistes avec le festival La Maison Sens Dessus Dessous. En outre, 38 compagnies internationales (de danse classique et néoclassique, de cirque, des spectacles musicaux, mais aussi des artistes de la génération montante de la scène contemporaine) seront accueillies.

Sur un budget prévisionnel total de 6 698 282 €, il est proposé que la Métropole de Lyon subventionne, par une subvention complément de prix, la Maison de la danse à hauteur de 352 595,50 € HT avec 7 404,50 € de TVA, soit 360 000 € (soit environ 5,4 % du budget).

Les Célestins - Théâtre de Lyon :

Grande scène lyonnaise gérée en régie municipale et dirigée par madame Claudia Stavisky et monsieur Marc Lesage, ce lieu de diffusion est aussi un lieu de création qui allie exigence artistique et ouverture au plus grand nombre. Chaque année, la programmation est un facteur de rayonnement national, voire international, bien que le théâtre soit aussi un lieu de réflexion, d'approfondissement et de proximité. Doté de 2 salles, il accueille environ 110 000 spectateurs par an avec en moyenne 300 levers de rideau, pour 24 à 26 spectacles. L'activité de création-production et de co-production assurée entre autres par sa directrice madame Claudia Stavisky, permet la création d'environ 2 spectacles par an. La programmation, cette année encore, se veut le reflet de l'actualité et du spectacle en France (classique et jeunes compagnies), tout en s'inscrivant dans une démarche également orientée vers l'international, avec environ un quart de la programmation consacré à des metteurs en scène internationaux, tout en développant des partenariats, notamment européens. Le théâtre des Célestins a lancé en outre deux festivals, représentatifs du travail métropolitain de l'établissement avec la fédération de multiples institutions de tailles diverses et la mise en réseaux de partenaires : le festival *Sens interdits* et le festival *Les Utopistes*. Il développe en outre des activités de médiation (telles que le *Comité de lecture lycéen* avec une dizaine d'établissements par an, ou le *Projet chose publique* avec des lycéens de Vaulx en Velin dont la restitution publique est prévue en décembre 2016).

Sur un budget prévisionnel de 8 603 428 €, il est proposé que la Métropole de Lyon subventionne les Célestins - Théâtre de Lyon à hauteur de 300 000 €, soit 3,4 %.

Institut Lumière :

Association déclarée depuis 1979, implantée dans la villa familiale des frères Lumière, au cœur de Monplaisir (Lyon 8^e), quartier historique, où ils conçurent leur cinématographe, elle combine des missions artistiques, historiques et éducatives. L'établissement, dirigé par monsieur Thierry Frémaux, est composé d'une salle de cinéma rénovée en 1998, d'une bibliothèque et du musée Lumière. Sa fonction première est la conservation et la diffusion de documents cinématographiques et audiovisuels. L'histoire du cinématographe et les activités d'artistes et d'ingénieurs des frères Lumière sont ainsi présentées au musée qui accueille plus de 55 000 visiteurs chaque année sur 4 niveaux et une vingtaine de pièces ouvertes au public. L'institut assure la conservation de fonds cinématographiques, accueille en dépôt des films, acquiert des affiches et des photographies, des diapositives ou des manuscrits, et possède plus de 3 000 appareils et accessoires, quelques 6 000 photographies anciennes et plaques de verre, plus de 30 000 affiches, 46 000 dossiers de presse, environ 10 000 ouvrages, des milliers de photographies de cinéma. Outre sa mission de conservation du patrimoine Lumière, l'Institut déploie des activités artistiques de diffusion (projections de films, expositions, édition). Le cinéma accueille ainsi près de 85 000 spectateurs par an pour de grands cycles autour d'œuvres particulières, des projections thématiques (cinéma d'horreur, cycle 16 millimètres, soirées hommage, invitations de réalisateurs, etc.) et des événements ponctuels. L'institut Lumière et l'éditeur Actes Sud publient des ouvrages de cinéma aux lignes éditoriales exigeantes ainsi que la revue mensuelle *Positif*. Enfin, l'Institut organise le Festival Lumière dont la Métropole est, par ailleurs, le principal soutien financier (1 178 000 € en 2015), et en 2015 l'exposition *Lumière ! Le cinéma inventé*, présentée à Paris au Grand Palais (soutenue à hauteur de 120 000 € par la Métropole).

Outre les activités artistiques habituelles et les 2 événements prestigieux cités précédemment, l'année 2015 est notamment dédiée à la poursuite de la mise en valeur du site de la rue du Premier film, qui passe par la refonte de l'accueil sur l'ensemble du site afin de le dimensionner à l'augmentation croissante du public, l'optimisation de la nouvelle scénographie du musée, la création d'un espace d'accueil des spectateurs de plus en plus nombreux sous le Hangar, la consolidation et le développement du nouveau site internet. Seront également mis en oeuvre le développement de la galerie-photo de l'Institut Lumière en centre-ville avec la volonté de pérenniser le programme annuel d'expositions et de manifestations en son sein et, enfin, la poursuite et le renforcement des projets éditoriaux de l'établissement.

Sur un budget prévisionnel de 3 325 000 € (hors festival et exposition Lumière), il est proposé que la Métropole de Lyon subventionne l'Institut Lumière, pour son fonctionnement, à hauteur de 190 000 € (soit 5,7 % du budget).

Théâtre Nouvelle Génération :

Centre dramatique national de Lyon installé dans le 9^e arrondissement et géré par une SCOP, cet établissement, dirigé par monsieur Joris Mathieu, est un lieu dédié en priorité à la création théâtrale et s'engage, dans le cadre d'un contrat de décentralisation, à réaliser au moins 5 productions ou coproductions. Scène de référence en matière de création et diffusion en direction du jeune public, le théâtre a également une mission de formation qui s'exprime à travers des ateliers de pratique théâtrale, des rencontres avec les équipes artistiques (metteurs en scène, scénographes, auteurs, acteurs, dont certains sont en résidence), des visites du théâtre. Lieu de partage, d'expérimentation et de transmission artistiques, ce centre dramatique national est l'un des seuls en France à voir se côtoyer dans le mélange des genres et des esthétiques, à chaque représentation, un public intergénérationnel.

La saison 2015/2016 verra la mise en place progressive du projet artistique du nouveau directeur du TNG, intitulé *Imaginer demain*. Ce projet s'articule autour de l'accompagnement de jeunes artistes par la mise en commun des compétences et des expériences de différents acteurs (artistes, techniciens, auteurs, etc.), des créations et installations fortement liées aux nouvelles technologies, des travaux et productions en lien avec de nombreux établissements nationaux, artistes associés et compagnies en devenir provenant de différentes disciplines, et enfin, le développement progressif de 2 nouveaux temps forts organisés en biennales.

Sur un budget prévisionnel de 1 547 641 €, il est proposé que la Métropole de Lyon subventionne, par une subvention complément de prix, le Théâtre nouvelle Génération à hauteur de 93 046,03 € HT avec 1 953,97 € de TVA, soit 95 000 € TTC (soit 6,1 % du budget).

Centre chorégraphique national de Rillieux La Pape :

Installé dans des locaux rénovés en 2005 à Rillieux La Pape et géré par une association, cet équipement, dirigé par monsieur Yuval Pick, développe, conformément au cahier des charges et de missions des centres chorégraphiques nationaux, un soutien à la création chorégraphique, par la production et la diffusion des spectacles de la compagnie permanente (5 danseurs permanents), le soutien aux artistes (par des résidences-coproductions, matière première, prêts de studio) et à la formation professionnelle (une semaine de cours par mois, stages, ateliers). L'équipe artistique a, en outre, fortement développé l'ancrage territorial de cet équipement, en promouvant la danse comme espace de rencontre, par des actions sur l'espace public (festival *PlayTime*, projets *Bonjour !* et *Au bord du vif*), des interventions auprès des scolaires, ou encore l'impulsion et l'accompagnement de projets amateurs (*Sentir la fibre* et *Buddy up*).

Sur un budget total d'environ 1 230 962 €, il est proposé que la Métropole de Lyon subventionne le Centre chorégraphique national de Rillieux La Pape à hauteur de 20 000 € (soit 1,6 % du budget).

2. Scènes ayant un rayonnement à l'échelle de l'agglomération

Les établissements suivants sont caractérisés par l'envergure de leur programmation, la part de l'engagement artistique dans leur budget ainsi que le choix et la forme d'accompagnement des artistes associés.

Théâtre de la Croix-Rousse :

Situé dans le 4^e arrondissement de Lyon et géré sous la forme d'une association, le théâtre de la Croix-Rousse, dirigé par monsieur Jean Lacornerie, met en oeuvre une programmation à la fois éclectique et exigeante. Il déploie notamment des créations dans les formes multiples du théâtre musical, où peuvent se côtoyer le cabaret, la comédie musicale, l'opérette ou l'opéra dans des formes novatrices et désacralisées. Lieu de diffusion, le Théâtre de la Croix-Rousse développe ses liens sur le territoire national ainsi qu'à l'étranger en réseau avec les autres institutions culturelles lyonnaises et régionales.

Sur un budget total d'environ 2 438 022 €, il est proposé que la Métropole de Lyon subventionne le Théâtre de la Croix-Rousse à hauteur de 90 000 € (soit 3,7 % du budget).

Le Toboggan :

Centre culturel situé au cœur de Décines Charpieu depuis 1996, géré en régie autonome et dirigé par madame Sandrine Mini, il regroupe plusieurs équipements : un théâtre, un cinéma, un espace d'exposition et une médiathèque. Son théâtre constitue une scène multidisciplinaire accueillant une programmation variée : théâtre, cirque, musique, avec une orientation particulière sur la danse puisqu'il est labellisé par l'Etat "Scène conventionnée Plateau pour la danse" depuis 2001. Soutien à la création avec l'accueil de compagnies en résidence, cet équipement remplit sa mission de diffusion culturelle auprès d'un large public tout en développant des actions culturelles et de sensibilisation.

Sur un budget total d'environ 1 605 000 €, il est proposé que la Métropole de Lyon subventionne le Toboggan à hauteur de 65 000 € (soit 4 % du budget).

La Renaissance :

Scène ayant ouvert ses portes en 1982 à Oullins et constituée de 3 salles, gérée en régie autonome personnalisée et dirigée par monsieur Gérard Lecointe, elle défend un projet artistique engagé en faveur de toutes les formes de spectacle musical et fondé sur la rencontre du théâtre et de la musique (volonté renforcée par un lien fort avec Les Percussions Claviers de Lyon). La double ambition du théâtre est de faire de cette scène un lieu de référence dans le domaine du théâtre musical et de produire des spectacles destinés à être présentés à La Renaissance, dans la région et sur l'ensemble du territoire national par l'accueil régulier d'artistes en résidence. Disposant d'un équipement dédié aux répétitions et à l'expérimentation, l'établissement répond à une double mission : être un lieu ressource et mutualisable pour le théâtre musical et développer des actions culturelles de proximité en direction des habitants des quartiers et en milieu scolaire.

Sur un budget total d'environ 1 370 912 €, il est proposé que la Métropole de Lyon subventionne la Renaissance à hauteur de 65 000 € (soit 4,74 % du budget).

3. Les scènes à rayonnement intercommunal

Fortement ancrées dans et autour de leur commune d'implantation, elles développent un travail de médiation culturelle important à partir de choix artistiques à la fois rigoureux et populaires.

Le Théâtre de Vénissieux :

Installé à proximité de nombreux équipements municipaux de la Ville de Vénissieux, cet établissement, géré en régie autonome personnalisée et dirigé par madame Françoise Pouzache, accueille des compagnies et artistes en résidence qu'il coproduit. Il est également investi d'une mission de diffusion de la création contemporaine et propose ainsi une programmation reflétant la diversité de la création artistique d'aujourd'hui. Il insiste cependant sur les arts du langage, allant du théâtre au spectacle de rue, des arts multimédias au spectacle de marionnettes, de la danse au cirque, du jazz au rock pour enfants en passant par la chanson française. Le théâtre mène une importante action culturelle en direction des scolaires et des habitants, en s'appuyant sur sa programmation et des activités hors les murs.

Sur un budget total d'environ 1 152 920 €, il est proposé que la Métropole de Lyon subventionne le Théâtre de Vénissieux à hauteur de 65 000 € (soit 5,6 % du budget).

Centre Culturel Communal Charlie Chaplin :

Créé en 1983 et doté d'une salle atypique circulaire à Vaulx en Velin, cet établissement, géré en régie municipale et dirigé par madame Elizabeth Vercherat, favorise la création artistique contemporaine régionale en proposant, aux adultes ou aux plus jeunes, des formes artistiques diverses (danse, théâtre, musique, cirque) avec une attention particulière aux arts du langage et aux cultures urbaines. Il accueille ainsi des compagnies en résidence qui mettent en œuvre leurs créations et un travail sur le territoire en lien avec les habitants, auxquels il est également proposé d'assister à des répétitions publiques, de découvrir les coulisses du centre et les métiers du spectacle. En ses murs, mais aussi dans toute la ville et dans l'agglomération se déroule depuis 28 années le festival *À Vaulx Jazz*.

Sur un budget total d'environ 913 254 €, il est proposé que la Métropole de Lyon subventionne le Centre culturel Communal Charlie Chaplin à hauteur de 57 000 € (soit 6,2 % du budget).

Le Polaris :

À Corbas, ce théâtre fait partie du centre culturel qui comprend en outre une médiathèque et un centre d'arts plastiques. Géré par une association et dirigé par madame Odile Groslon, il diffuse et coproduit des spectacles dans un esprit d'ouverture vers un public intergénérationnel. Des résidences sont accueillies dans la durée en vue d'un soutien à la création avec mise à disposition de moyens humains, logistiques et financiers. Le Polaris s'engage également dans la diffusion de spectacles sur un large territoire et élabore sa programmation dans le cadre de suivi et de rencontre des équipes artistiques. Cette programmation est ouverte à toutes les formes (théâtre, chanson, musique, danse, conte, marionnettes, etc.) avec, pour point de rencontre de ces propositions, la parole. Ses actions culturelles, menées notamment en partenariat avec les autres équipements du centre culturel, vise un public familial et jeune.

Sur un budget total d'environ 438 590 €, il est proposé que la Métropole de Lyon subventionne le Polaris à hauteur de 50 000 € (soit 11,4 % du budget).

Le Théâtre des Marronniers :

Créé en 1985, installé dans le site historique de Lyon, ce théâtre, géré sous la forme d'une association et dirigé par monsieur Yves Pignard, affirme son identité de scène découverte et se veut, outre une aide à la diffusion des compagnies, un lieu de création des adaptations de textes classiques et contemporains, de romans ou d'itinéraires d'auteurs, des concerts littéraires ou lyriques ou, enfin, des spectacles sur les faits de sociétés.

Sur un budget total d'environ 198 000 €, il est proposé que la Métropole de Lyon subventionne le Théâtre des Marronniers à hauteur de 30 000 € (soit 15,15 % du budget).

4. Les scènes de proximité

Elles visent une programmation ouverte tout en privilégiant les partenariats avec les acteurs de proximité afin de mettre l'habitant au cœur de leur projet artistique.

Le Théâtre de l'Atrium :

Situé à Tassin la Demi Lune, en pleine évolution depuis 2009, cet établissement géré en régie municipale et actuellement dirigé par madame Amélie Charvier, propose une programmation généraliste et variée tout en mettant l'accent sur le cirque.

Sur un budget total d'environ 559 900 €, il est proposé que la Métropole de Lyon subventionne le Théâtre de l'Atrium à hauteur de 12 350 € (soit 2,2 % du budget).

La Mouche - Théâtre de Saint-Genis-Laval :

Construit en 1995, cet espace culturel géré en régie municipale et dirigé par monsieur Gabriel Lucas de Leyssac, accueille des spectacles tout public, dans le cadre d'une programmation présentant les différents arts de la scène (théâtre, danse, cirque, musiques du monde, chanson, humour, etc.). Il s'inscrit depuis 2011 dans de nouveaux partenariats avec, entre autres, la Biennale de la danse ou d'autres structures de l'agglomération.

Sur un budget total d'environ 575 175 €, il est proposé que la Métropole de Lyon subventionne La Mouche - Théâtre de Saint Genis Laval à hauteur de 13 000 € (soit 2,26 % du budget).

Le Théâtre Jean Marais :

Implanté à Saint Fons, ce théâtre géré en régie autonome personnalisée et dirigé par madame Brigitte Péliissier, affirme sa volonté de soutenir la création et d'accompagner des artistes et l'émergence de projets artistiques, tout en offrant une programmation variée entre pièces contemporaines, concerts, danse et événements jeune public.

Sur un budget total de 347 513 €, il est proposé que la Métropole de Lyon subventionne le Théâtre de Jean Marais à hauteur de 12 350 € (soit 3,5 % du budget).

Le Théâtre de Givors :

Situé au centre de la Ville de Givors, cet établissement, ayant fait l'objet d'un marché public, géré par la compagnie Drôle D'équipage et dirigé par monsieur Yves Neff, soutient la création et accueille des représentations pluridisciplinaires (théâtre, musique, danse, cirque, ciné-concerts, marionnette, conte, arts de rue, cinéma), tout en développant de fortes coopérations sur le territoire avec des associations et institutions culturelles, sociales et éducatives.

Sur un budget total d'environ 387 828 €, il est proposé que la Métropole de Lyon subventionne le Théâtre de Givors à hauteur de 13 000 € (soit 3,3 % du budget).

Le Sémaphore :

Depuis 16 saisons, ce théâtre à dimension humaine situé à Irigny, géré en régie municipale et dirigé par monsieur Noël Rozenac, permet une proximité avec les artistes et des échanges avec le public. Proposant une programmation pluridisciplinaire à l'échelle du sud ouest lyonnais, il accueille des artistes renommés, des spectacles en lien avec les grands événements culturels tels que la Biennale de la danse, et des spectacles et compagnies au rayonnement plus modeste.

Sur un budget total d'environ 1 049 000 €, il est proposé que la Métropole de Lyon subventionne le Sémaphore à hauteur de 11 000 € (soit 1 % du budget).

Le Théâtre de Pierre Bénite :

La programmation de ce théâtre, géré sous la forme d'une régie municipale et dirigé par madame Nawel Bab-Hamed, se déroulant principalement dans l'enceinte de la Maison du peuple, équipement culturel de proximité de Pierre Bénite, allie une exigence de qualité, avec l'accueil d'artistes en résidence, et des missions au service de tous les publics dans des partenariats avec les équipements du territoire local et des territoires voisins.

Sur un budget total d'environ 120 000 €, il est proposé que la Métropole de Lyon subventionne le théâtre de Pierre Bénite à hauteur de 6 000 € (soit 5 % du budget).

5. Les collectifs artistiques et autres structures

Très impliquées sur le plan artistique, voire pédagogique et social, auprès de différents publics, ces acteurs concourent au rayonnement de la Métropole tout en développant des relations de proximité avec les habitants, propices à valoriser les capacités.

Spirito :

L'association Spirito réunit les chœurs et solistes de Lyon - Bernard Tétu et le chœur Britten - Nicole Corti. De l'échelle métropolitaine à internationale, le projet vise à créer et diffuser des œuvres dans le domaine de l'art vocal et choral, avec un répertoire de musique française et européenne du XVII^e au XX^e siècles. Il vise aussi à favoriser la filière voix par des partenariats avec plusieurs structures métropolitaines. En outre, il tend à développer l'insertion professionnelle des jeunes chefs, jeunes chanteurs et jeunes pianistes, et met en œuvre des actions de médiations spécifiques avec différents publics de la Métropole. L'activité annuelle représente plus de 80 événements musicaux (plus de 40 concerts et spectacles, près de 10 présentations publiques et près de 30 performances vocales) touchant plus de 50 000 spectateurs, 13 types d'actions pédagogiques et culturelles destinées à plus de 3 000 personnes.

Sur un budget total d'environ 1 274 000 €, il est proposé que la Métropole de Lyon subventionne l'association Spirito à hauteur de 66 500 € (soit 5,2 % du budget).

Les Petits chanteurs de Lyon :

L'association Petits chanteurs de Lyon, sous la direction de Thibaut Louppe, comprend la pré-Maîtrise, la Maîtrise (40 chanteurs garçons) et la Schola (40 chanteurs filles) se produisant distinctement et ensemble, le chœur de jeunes (21 chanteurs de la 3^e au lycée), le chœur d'enfants (54 chanteurs de classes 6^e, 5^e, 4^e) ainsi que l'ensemble vocal post-bac (16 chanteurs). Les chanteurs sont élèves de l'établissement scolaire Sainte Marie (anciennement Les maristes).

Le directeur, assisté par monsieur Quentin Guillard pour les liturgies et le chant grégorien et de 11 professeurs, forme artistiquement les enfants au chant sacré et profane savant, avec la méthode active Willems et une interdisciplinarité avec des professeurs, surtout de langue.

Ce patrimoine culturel est diffusé tant sur le territoire métropolitain qu'en France et à l'étranger, avec le souci de concerner tous les publics, dont ceux dits éloignés culturellement ou socio-géographiquement. Parmi la vingtaine de concerts donnés annuellement par la Maîtrise et la Schola, la grande majorité l'est sur le territoire métropolitain, outre les nombreuses animations de liturgies, principalement à la primatiale Saint Jean, les concerts du chœur de jeunes et de l'ensemble vocal et ceux en partenariat avec le Conservatoire national supérieur musique et danse (CNSMD) de Lyon.

Sur un budget total d'environ 291 530 €, il est proposé que la Métropole de Lyon subventionne Les Petits chanteurs de Lyon à hauteur de 33 250 € (soit 11,4 % du budget).

Culture pour tous :

Créée en 2001, Culture pour tous est une association reconnue d'intérêt général, qui a pour objectif de lutter contre l'exclusion et les discriminations, en facilitant la participation à la vie culturelle des personnes en difficulté, par l'accès aux spectacles et manifestations artistiques (mise à disposition de places de spectacle gratuites à des personnes suivies par un organisme social dans le cadre d'un accompagnement personnalisé), ainsi que l'organisation d'actions de sensibilisation et de formation. Pour ce faire, elle met en œuvre des partenariats avec près de 600 associations et services des collectivités intervenant dans les domaines de l'insertion, du social et du handicap, du soin et du médico-social, en s'appuyant sur un réseau de plus de 200 établissements culturels.

L'impact social de l'action est fort avec près de 12 000 personnes en difficulté concernées par an, en regard du modèle économique sur lequel elle repose (2 salariés, des bénévoles, mise à disposition de bureaux, aides à l'emploi).

Sur un budget total de 157 728 €, il est proposé que la Métropole de Lyon subventionne l'association Culture pour tous à hauteur de 10 000 € (soit 6,3 % du budget).

En conclusion, il est proposé d'allouer les subventions réparties, conformément au tableau ci-après :

Structures	Montant 2014 (en €)	Montant 2015 (en €)
Théâtre national populaire (subvention complément de prix)	350 000	500 000 (TTC)
Maison de la danse (subvention complément de prix)	360 000	360 000 (TTC)
Les Célestins -Théâtre de Lyon	300 000	300 000
Institut Lumière	240 000	190 000
Théâtre Nouvelle Génération(subvention complément de prix)	95 000	95 000 (TTC)
Centre chorégraphique de Rillieux la Pape	20 000	20 000
Théâtre de la Croix Rousse	90 000	90 000
Le Toboggan	65 000	65 000
La Renaissance	65 000	65 000

Théâtre de Vénissieux	65 000	65 000
Centre Culturel Communal Charlie Chaplin	57 000	57 000
Le Polaris	50 000	50 000
Théâtre des Marronniers	30 000	30 000
L'Atrium	12 350	12 350
La Mouche	13 000	13 000
Théâtre Jean Marais	12 350	12 350
Théâtre de Givors	13 000	13 000
Le Sémaphore	11 000	11 000
Théâtre de Pierre Bénite	6 000	6 000
Spirito	66 500	66 500
Les Petits chanteurs de Lyon	33 250	33 250
Culture pour tous	10 000	10 000
TOTAL	1 964 450	2 064 450

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions aux structures et collectifs artistiques suivants et pour un montant global de 2 064 450 € :

Structures	Montant 2014 (en €)	Montant 2015 (en €)
Théâtre national populaire (subvention complément de prix)	350 000	500 000 (TTC)
Maison de la danse (subvention complément de prix)	360 000	360 000 (TTC)

Les Célestins -Théâtre de Lyon	300 000	300 000
Institut Lumière	240 000	190 000
Théâtre Nouvelle Génération (subvention complément de prix)	95 000	95 000 (TTC)
Centre chorégraphique de Rillieux la Pape	20 000	20 000
Théâtre de la Croix Rousse	90 000	90 000
Le Toboggan	65 000	65 000
La Renaissance	65 000	65 000
Théâtre de Vénissieux	65 000	65 000
Centre Culturel Communal Charlie Chaplin	57 000	57 000
Le Polaris	50 000	50 000
Théâtre des Marronniers	30 000	30 000
L'Atrium	12 350	12 350
La Mouche	13 000	13 000
Théâtre Jean Marais	12 350	12 350
Théâtre de Givors	13 000	13 000
Le Sémaphore	11 000	11 000
Théâtre de Pierre Bénite	6 000	6 000
Spirito	66 500	66 500
Les Petits chanteurs de Lyon	33 250	33 250
Culture pour tous	10 000	10 000
TOTAL	1 964 450	2 064 450

b) - les conventions à passer entre la Métropole de Lyon et chacune des structures suivantes : le Théâtre national populaire, la Maison de la Danse, Les Célestins-Théâtre de Lyon, l'Institut Lumière, le Théâtre Nouvelle Génération, le Théâtre de la Croix-Rousse, Le Toboggan, La Renaissance, le Théâtre de Vénissieux, le Centre Culturel Communal Charlie Chaplin, Le Polaris, le Théâtre des Marronniers, Spirito et, enfin, Les Petits chanteurs de Lyon définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2015 - comptes 6574 ou 657341 - fonction 311 - opérations n° OP33O4750A à hauteur de 1 350 000 €, n° OP33O4751A à hauteur de 514 700 €, n° OP33O3589A à hauteur de 109 750 € et n° OP33O3618A à hauteur de 90 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 9 juillet 2015.